

VILLE DE VERNOUILLET - 78540
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2013 - 21 H
Salle du conseil

PROCES VERBAL

Liste des délibérations :

- 2013-005- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013 – BUDGET GENERAL ET D'ASSAINISSEMENT
- 2013-006- CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE
- 2013-007- REMUNERATION DES ANIMATEURS
- 2013-008- REMUNERATION DES MEDECINS DANS LE CADRE DE LA PETITE ENFANCE
- 2013-009- SUBVENTION AU CCAS
- 2013-010- MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF EMPLOI D'AVENIR
- 2013-011- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE SPECTACLE D'OMBRES ET DE LUMIERES
- 2013-012- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CA2RS POUR LE SPECTACLE D'OMBRES ET DE LUMIERES
- 2013-013- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LE SPECTACLE D'OMBRES ET DE LUMIERES
- 2013-014- AIDE A LA CARTE IMAGINE'R
- 2013-015- CREATION DE POSTE SUITE A MAJ TABLEAU DES EFFECTIFS
- 2013-016- CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DE LA RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE
- 2013-017- SUBVENTION ADAPAVE

LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE, Asma OUMHAND, Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Vito DILIBERTO, Hervé LECOQ, Lucien MONTECOT, Gilles MULLER, Hervé OLLIVON, Emmanuel PETIT, Jean-Michel PINTO, Jean-François ROVILLE, Dominique VALERY.

REPRESENTES :

Madame Anne DEMEURE représentée par Monsieur Jean-Michel PINTO, Monsieur Michaël CINALLI représenté par Madame Isabelle MALE, Madame Catherine RIVAL représentée par Madame Brigitte LOUBRY, Monsieur Christian FRITSCH représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Monsieur Claude NOEL représenté par Madame Sandrine FERAUD, Madame Nicole BROCHEN représentée par Madame Dominique DURAND.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Catherine TIBI FISCHER, Messieurs Boujemaa LAGNAOUI, Augusto MARQUES, Jean-Marc HERVE et Claude QUINTARD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Dominique DURAND

Date de convocation : 21/02/2013
Date d'affichage : 21/02/2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 24

Informations

Le Maire : Avant d'aborder la question de l'ordre du jour du Conseil Municipal, je voulais revenir sur un évènement - parce qu'il a été repris par la presse – relatif à un article. Je voulais revenir sur les propos qui ont été tenus sur un article paru sur un blog, qui s'appelle « propagande.info » et que je ne vous invite absolument pas à aller visiter pour ceux qui ne l'ont pas vu. Je voudrais rappeler, quand même, les faits concernant cette affaire.

Le point de départ. Des informations ont été reprises par un journaliste, Monsieur Brunet, sur une radio bien connue – RMC – concernant le rond point de Médan de Vernouillet. Ce journaliste, sans même vérifier ses sources, reprenait en boucle des informations concernant le coût du rond point de Médan et surtout le montant de la subvention afférente. Ce journaliste reprenait des informations non vérifiées sur des sommes erronées. Je ne sais pas où ils ont trouvé ces informations puisque nous n'avons pas été destinataires de demande d'information de RMC. Elles ont été reprises par un site antisémite – que j'ai cité – et fasciste. Il a repris les mêmes informations comme base d'un article, réalisant un certain nombre d'amalgame. Cet article contient des propos xénophobes, injurieux, diffamatoires, antisémites qui portent atteinte, non seulement à la dignité humaine mais aussi à tout ce que nous pouvons imaginer. A titre personnel, on me compare à un animal : je vous passe les détails. En ce qui concerne la communauté israélite, on l'accable de tous les maux et par voie d'assimilation, les élus sont jetés dans le même discrédit. A la suite de la découverte des propos tenus sur ce blog, j'ai porté plainte à titre personnel et une action en justice est en cours. Cette action a été aussitôt reprise par le procureur de la République étant donné la gravité des propos tenus, non seulement concernant leur contenu mais aussi la menace implicite qui clôt ces propos avec la représentation d'un corbillard.

En plus, le Ministre de l'Intérieur est concerné par les mêmes propos lors de sa visite à Vernouillet. Vous imaginez que chacun a souhaité savoir un peu ce qu'il en était. La police mène son enquête. J'espère que nous pourrions mettre à bas le masque de la personne ou des personnes qui se cachent derrière ces sites. C'est très difficile mais j'espère que nous saurons qui tient des propos pareils.

Je tenais à remercier aussi tous ceux qui m'ont apporté leur soutien dans cette affaire très désagréable et honteuse pour la démocratie, parce que c'est l'ensemble de la communauté des élus qui est touchée par ce genre d'amalgame, en plus de la communauté religieuse concernée.

Je remercie aussi Vernouillet Pour Tous qui avait envoyé à la presse un Comité de soutien pour dénoncer les mêmes propos. Je trouve cela très bien que tout le monde se retrouve pour dénoncer des propos aussi odieux. Mais j'aurais aimé qu'on reprenne des chiffres exacts néanmoins, comme base d'information. Cela aurait été un plus apprécié. L'affaire suit son cours et je vous communiquerai les éléments afférents à cette affaire. Je voulais vous signaler que, à partir du moment où j'ai été attaquée en tant que Maire, je me constitue partie civile mais, évidemment, je suis couverte par la responsabilité de la commune dans cette affaire.

M. Pinto : Je vais vous communiquer les coûts concernant ce rond point : les coûts exacts que nous avons établis et qui sont, normalement, définitifs. Le coût TTC de la maîtrise d'œuvre s'élève à 19 829,68 euros ; le coût des travaux à 208 420,88 euros. Nous avons donc un coût total de 228 250,56 euros en dépense. Ce projet est, comme vous le savez, subventionné à hauteur de 80 % du montant des travaux HT. Les travaux HT étant de 174 264,95 euros x 80 %, nous arrivons à 139 411,96 euros. Dépenses totales : 228 250,56 euros – 139 411,96 euros, coût de revient pour la Ville 88 838,60 euros TTC, auxquels nous déduisons le FC TVA puisque c'est de l'investissement. Le FC TVA, comme vous le savez, est de 15,482 %. Nous arrivons à un coût total pour la Ville de 45 084,60 euros, soit approximativement 7,90 euros par habitant.

Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : Je dois rajouter trois délibérations sur table. Elles sont venues en urgence : deux concernent l'emploi. Je vais les reprendre exactement : une concerne l'avance de subvention pour l'ADAPAVE qui ne peut pas attendre le vote du budget. Ensuite, des délibérations qui concernent des emplois : la création de poste concernant la Direction du CCAS et la création de postes dans le cadre de la résorption des emplois précaires suite au CTP. Nous vous faisons distribuer les modifications et, ensuite, la troisième délibération concernant l'ADAPAVE.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Maire : Je vais juste changer l'ordre des délibérations en commençant par celle qui concerne les emplois d'avenir.

Décisions du maire

Numéro :	2013-001
Tiers :	Bibliothèque Départementale 12, avenue de Picardie – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS
Date d'effet :	18/03/2013
Date de visa en sous-préfecture :	18/01/2013
Durée :	3 semaines
Montant :	Gracieux
Objet :	Prêt d'outils d'animation pour exposition « le français par tous les temps »

Numéro :	2013-002
Tiers :	Bibliothèque Départementale 12, avenue de Picardie – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS
Date d'effet :	18/03/2013
Date de visa en sous-préfecture :	18/01/2013
Durée :	3 semaines
Montant :	Gracieux
Objet :	Prêt d'outils d'animation pour

Numéro :	2013-003
Tiers :	Monsieur DELAHAYE André 18, rue J du Bellay – 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	31/12/2012
Date de visa en sous-préfecture :	18/01/2013
Durée :	15 ans
Montant :	100 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-004
Tiers :	Centre de Vacances SACADOS
Date d'effet :	05/03/2013
Date de visa en sous-préfecture :	18/01/2013
Durée :	6 jours
Montant :	9 669,60 €
Objet :	Séjour ski pour 17 jeunes de 11 à 17ans et 3 accompagnateurs

Numéro :	2013-005
Tiers :	Mme CALZADA Mauricette 17 chemin des Buissonnets – 78480 VERNEUIL SUR SEINE
Date d'effet :	17/03/2012
Date de visa en sous-préfecture :	18/01/2013
Durée :	15 ans
Montant :	100 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-006
Tiers :	Mme GARCIA Antonia 6 avenue du Château – 78540 VERNUILLET
Date d'effet :	15 janvier 2013
Date de visa en sous-préfecture :	18/01/2013
Durée :	30 ans
Montant :	270 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-007
Tiers :	Sté LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines-MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	21/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	629,97 € HT
Objet :	Contrat maintenance logiciel Eternité (gestion du cimetière)

Numéro :	2013-008
Tiers :	Sté BORGEAUD BIBLIOTHEQUES 1-3, allée du Parc de la Garlande – 92223 BAGNEUX CEDEX
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	1 626,21 € TTC
Objet :	Contrat maintenance logiciel biblixnet (bibliothèque)

Numéro :	2013-009
Tiers :	Sté LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines-MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	21/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	755,92 € HT
Objet :	Contrat maintenance logiciel Siècle (Gestion de l'état civil)

Numéro :	2013-010
Tiers :	M. COURDACHET
Date d'effet :	02/02/2013
Date de visa en sous-préfecture :	21/01/2013
Durée :	2 heures
Montant :	258,29 € TTC
Objet :	Prestation musicale pour l'inauguration de la maison des Buissons

Numéro :	2013-011
Tiers :	Sté AIGA 110, avenue Barthélémy Buyer – 69009 LYON
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	4 358,22 € TTC
Objet :	Contrat de maintenance logiciel Noé animation et petite enfance sur 13 postes réseaux

Numéro :	2013-012
Tiers :	Sté BERGER-LEVRAULT 3, rue Ferrus – 75014 PARIS
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	4 355,83 € TTC
Objet :	Intervention sous 4 heures pour progiciel Max compta, Max DRH, Magora élections

Numéro :	2013-013
Tiers :	Sté LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines-MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	883,72 € HT
Objet :	Contrat maintenance logiciel Décennie (Gestion des formalités administratives)

Numéro :	2013-014
Tiers :	M. SCHVAHN Bernard 14, allée des Bois – 78480 VERNEUIL SUR SEINE
Date d'effet :	18/12/2012
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	30 ans
Montant :	270 €
Objet :	Concession cimetièrre

Numéro :	2013-015
Tiers :	Sté LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines-MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	243,91 € HT
Objet :	Contrat maintenance logiciel Eternité Carto (cartographie cimetièrre)

Numéro :	2013-016
Tiers :	Sté LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines-MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	1 an
Montant :	266,50 € HT
Objet :	Contrat maintenance logiciel Image (actes d'état civil numérisés)

Numéro :	2013-017
Tiers :	Sté ARPEGE 13, rue de la Loire – 42236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
Date d'effet :	15/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	29/01/2013
Durée :	3 ans
Montant :	280 € HT et 560 € HT pour un an
Objet :	Contrat de maintenance logiciel espace citoyen et virtuose agents

Numéro :	2013-018
Tiers :	Bibliothèque Départementale 12, avenue de Picardie – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS
Date d'effet :	18/03/2013
Date de visa en sous-préfecture :	04/02/2013
Durée :	3 semaines
Montant :	Gracieux
Objet :	Prêt d'outils d'animation pour raconte tapis « mer bleue »

Numéro :	2013-019
Tiers :	Association 4L de l'Ent'Raid
Date d'effet :	14/02/2013
Date de visa en sous-préfecture :	04/02/2013
Durée :	6 mois
Montant :	400 €
Objet :	Versement d'une subvention prévoyant la location d'un espace publicitaire aux couleurs de la ville sur l'aile de la 4L à l'occasion de la 16 ^{ème} édition du 4L Trophy

Numéro :	2013-020
Tiers :	Mme PREAUBERT 11, bis rue M Berteaux – 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	29/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	13/02/2013
Durée :	30 ans
Montant :	270 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-021
Tiers :	Mme DEMARLY 4, allée des Marronniers – 78480 VERNEUIL SUR SEINE
Date d'effet :	07/01/2012
Date de visa en sous-préfecture :	13/02/2013
Durée :	15 ans
Montant :	100 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-022
Tiers :	Sté LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines-MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	13/02/2013
Durée :	3 ans
Montant :	134,10 € HT/an
Objet :	Contrat maintenance logiciel Avenir (recensement militaire)

Numéro :	2013-023
Tiers :	Bibliothèque Départementale 12, avenue de Picardie – 78320 LE MESNIL SAINT DENIS
Date d'effet :	04/03/2013
Date de visa en sous-préfecture :	13/02/2013
Durée :	3 jours
Montant :	Gracieux
Objet :	Prêt d'outils d'animation pour raconte tapis « 1 oie, 2 oies »

Numéro :	2013-024
Tiers :	Sté DT Cuisine Concept 1 bis, chemin de la Mécanique – 78740 VAUX SUR SEINE
Date d'effet :	24/02/2013
Date de visa en sous-préfecture :	19/02/2013
Durée :	1 an
Montant :	2 000 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du matériel des offices de cuisine

Numéro :	2013-025
Tiers :	Mme DIEKMANN Avenue du GI de Gaulle à CABOURG (Calvados)
Date d'effet :	11/02/2012
Date de visa en sous-préfecture :	15/02/2013
Durée :	15 ans
Montant :	100 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-026
Tiers :	M. CORBY 9, rue de la Paix – ERQUY (Côtes-d'Armor)
Date d'effet :	27/09/2012
Date de visa en sous-préfecture :	15/02/2013
Durée :	30 ans
Montant :	270 €
Objet :	Concession de cimetière

Numéro :	2013-027
Tiers :	ACHATPUBLIC.COM 12, rue d'Uzès – 75002 PARIS
Date d'effet :	01/01/2013
Date de visa en sous-préfecture :	19/02/2013
Durée :	1 an
Montant :	6 099,60 € TTC
Objet :	Abonnement service de rédaction des pièces de marchés publics et à la plateforme de dématérialisation

Numéro :	2013-028
Tiers :	A LA CROISEE DES CHEMINS Moulin Fossard – 27270 FERRIERES SAINT HILAIRE
Date d'effet :	29/03/2013
Date de visa en sous-préfecture :	19/02/2013
Durée :	1 heure
Montant :	150 € TTC
Objet :	Représentation d'un spectacle thématique sur la langue française à la bibliothèque

DEBAT

Mme Féraud : J'avais quelques questions concernant la 2013-004 pour le séjour ski des 17 jeunes pour les vacances qui arrivent, pour un montant de 9 669 euros, à 600 euros par participant hors encadrement. Le transport est-il inclus dans le montant du séjour ? Je voulais avoir une idée du montant de la recette qui correspondait à la participation des familles : au moins la fourchette, c'est-à-dire au plus bas, au plus haut. Y a-t-il des critères de sélection des participants, comme nous avons sur les séjours enfance ?

M. Muller : J'ai une question sur la 2013-019. Des jeunes Vernolitaïns sont-ils engagés dans le rallye 4L Trophy?

Mme Oumhand : La 2013-004 : le transport est inclus dans le budget. Vous demandiez la recette : je n'ai pas les chiffres sur moi mais je peux vous les communiquer. Il n'y a pas de souci. La troisième question sur les critères : oui, bien sûr, il y a des critères comme d'habitude, comme pour tous les séjours jeunesse.

Le Maire : Nous privilégions ceux qui n'en ont jamais bénéficié.

Il y a eu 24 demandes et, parmi elles, 18 n'étaient jamais parties avec la Ville. C'était une première participation. La publicité a été faite dans le cadre de la plaquette des séjours. Tout le monde pouvait candidater. Comme il y avait 17 places, cela tombait très bien avec le nombre de jeunes qui n'étaient jamais partis.

Mme Loubry : Concernant la 2013-004, nous avons effectivement été sollicités par une jeune Vernolitaïne, étudiante à l'ENSEA à Cergy-Pontoise. Elle a participé à ce rallye. Il est parti le 14 février de Poitiers et il est arrivé à Marrakech ce lundi. Ce n'est absolument pas un rallye chronométré. Le but est d'emmener du matériel pédagogique, sportif, pour des jeunes collégiens, des jeunes élèves.

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal

Le procès-verbal du conseil municipal, en date du 31 janvier 2013, est adopté à l'unanimité

Délibérations

Délibération : 2013-010

Rapporteur : M. Jean-Michel PINTO

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR »

Parmi les diverses mesures ayant pour objectifs de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle, les emplois d'avenir sont un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée (de 1 à 3 ans) qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emplois, peu ou pas qualifiés.

Depuis plusieurs années, la ville de Vernouillet s'est impliquée dans les différents dispositifs de contrats aidés (emplois jeunes, adultes relais, contrat d'accompagnement vers l'emploi,...) en créant plusieurs postes, permettant de concilier ses besoins avec la perspective d'aider et d'accompagner les personnes en difficulté, face à l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Il s'avère que pour répondre aux formalités administratives, il n'est pas nécessaire de délibérer pour chacun des recrutements, mais uniquement sur la mise en œuvre du dispositif.

Il est donc proposé de délibérer sur le principe de la mise en œuvre du dispositif « Emplois d'Avenir » et d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'engagement avec l'Etat, à percevoir l'aide de l'Etat et à verser le salaire aux personnels recrutés sur un poste d'emploi d'avenir.

Cependant, afin de tenir informée l'assemblée délibérante de l'état des postes occupés par des emplois d'avenir dans la collectivité, il est également proposé de présenter, en séance de conseil municipal, le tableau des effectifs des emplois d'avenir tous les 6 mois.

DEBAT

Le Maire : Comme je l'avais annoncé aux vœux, nous souhaitons nous engager fortement dans ce dispositif pour permettre aux jeunes Vernolitaïns de pouvoir accéder à un emploi, de leur mettre le pied à l'étrier dans une période aussi difficile. Nous avons souhaité proposer un chiffre non négligeable pour notre commune, soit 10 emplois d'avenir ce qui traduit l'engagement fort de la municipalité aux côtés des jeunes dans leur recherche d'emploi.

Vous avez là, la délibération qui nous permet de mettre en œuvre ce dispositif qui, je le souhaite, nous permettra de former, à cette occasion, des jeunes et pouvoir les insérer durablement dans la vie professionnelle. Il s'agit de CDD de un à trois ans. Nous avons demandé aux services quels étaient leurs besoins. En l'occurrence, des postes seront ouverts aux services techniques ; d'autres à la Maison de l'Enfance et d'autres sur des postes administratifs en mairie centrale pour les 10 qui seront ouverts. Nous espérons pouvoir ainsi répondre aux attentes au moins d'une dizaine de Vernolitaïns.

Mme Féraud : Notre positionnement, par rapport à ce dispositif, sera exactement le même que celui que nous avons eu concernant les contrats d'accompagnement vers l'emploi qui avaient été mis en place par le gouvernement précédent. L'Etat crée des dispositifs génériques qu'il revient, ensuite, aux collectivités de mettre en œuvre de façon intelligente. Même si, comme vous le dites, pour répondre aux formalités administratives il suffit de délibérer sur la mise en œuvre du dispositif, nous refusons catégoriquement de voter sur un principe sans avoir la moindre idée du type de postes que vous leur proposerez. Vous nous avez parlé des services dans lesquels ils seraient affectés mais pas du type de postes, ni du type de missions qui leur seraient confiés, ni sans savoir quel suivi ils auraient, ni quel encadrement, ni savoir s'ils auront de réelles perspectives d'embauche au sein de la collectivité à l'issue de ce contrat. Je rappelle quand même que, pour 2013, il s'agit quand même de 10 postes payés au SMIC et, même si l'Etat en prend une partie à sa charge, c'est toujours de l'argent public.

Le Maire : Cela a dû être difficile, Madame Féraud. Comment vais-je pouvoir expliquer que je ne suis pas d'accord avec les emplois d'avenir, ni d'ailleurs avec les CAE qui avaient été faits par un autre gouvernement ? Quand il s'agit de l'emploi, nous ne regardons pas les étiquettes des gouvernements et nous accompagnons les jeunes. La preuve c'est que vous êtes toujours contre. Là, c'est sûr, vous êtes constante contre l'emploi. Nous pouvons dire, effectivement, que vous ne changez pas sur ce point. C'est ce qui fait la différence entre vous et nous, et c'est très bien. C'est très bien qu'il y ait, comme cela, des différences et nous les assumons. Je vous dirais que vous ne nous surprenez pas du tout. Mais en revanche, je crois que les jeunes qui sont sur le chemin, qui ne vous intéressent pas, eux sauront s'en rappeler.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 1984-53 du 26/01/1984,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26/10/2012, portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

DECIDE

DE METTRE EN OEUVRE le dispositif « Emplois d'Avenir » au bénéfice des services de la ville,

D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention d'engagement sur la mise en œuvre des emplois d'avenir avec l'Etat,

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer les demandes d'aides emploi d'avenir ainsi que les documents d'engagement et de suivi avec la Mission Locale et le candidat,

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à percevoir l'aide de l'Etat et à verser les salaires correspondants.

Cette délibération est adoptée par 20 voix POUR et 4 CONTRE (Mme FERAUD, MM. MULLER, NOEL et PETIT).



LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE, Asma OUMHAND, Catherine TIBI FISCHER
Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Vito DILIBERTO, Hervé LECOQ, Lucien MONTECOT, Gilles MULLER, Hervé OLLIVON, Emmanuel PETIT, Jean-Michel PINTO, Jean-François ROVILLE, Dominique VALERY.

REPRESENTES :

Madame Anne DEMEURE représentée par Monsieur Jean-Michel PINTO, Monsieur Michaël CINALLI représenté par Madame Isabelle MALE, Madame Catherine RIVAL représentée par Madame Brigitte LOUBRY, Monsieur Christian FRITSCH représenté par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Monsieur Claude NOEL représenté par Madame Sandrine FERAUD, Madame Nicole BROCHEN représentée par Madame Dominique DURAND.

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs Boujemaa LAGNAOUI, Augusto MARQUES, Jean-Marc HERVE et Claude QUINTARD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Dominique DURAND

Date de convocation : 21/02/2013
Date d'affichage : 21/02/2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Délibération : 2013-005

Rapporteur : Jean-Michel PINTO

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2013

Conformément à la délibération 2008-071 du conseil municipal du 23 juin 2008, statuant sur les modalités du débat d'orientation budgétaire, la commission des finances s'est réunie le 14 février 2013 pour examiner les orientations budgétaires du Budget Général de la commune et du Budget d'Assainissement pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal est appelé à débattre et à prendre acte que ce débat a eu lieu.

Le Maire : Nous aurons l'occasion de féliciter les services quand nous aurons terminé le budget mais déjà nous avons une bonne vision, dès le débat d'orientation budgétaire, de ce que sera le budget de 2013. Les efforts que nous réalisons en matière de baisse de la dette, d'absence de recours à l'emprunt pour financer des projets qui sont très importants et ambitieux, c'est justement parce que nous faisons ces recherches de subvention et d'aides que cela nous permet de maintenir le taux de fiscalité, qui est le nôtre, aussi bas et qui nous permet d'avoir toutes les réalisations que nous lançons. Effectivement, nous n'augmentons pas les impôts. Nous réalisons des projets importants et nous ne recourons pas à l'emprunt. Voilà un petit peu l'alchimie qui est la nôtre et qui est la marque de notre très bonne gestion des budgets principaux et d'assainissement.

Mme Féraud : J'avais des questions sur les finances mais comme on ne nous l'a pas proposé. Puis-je revenir dessus ?

Le Maire : Je n'ai pas encore fait voter. Il n'y a pas de problème. C'est un ensemble. Nous faisons le débat d'orientation financière et le développement durable. Deux volets.

Mme Féraud : Les années précédentes, vous nous aviez fourni un tableau récapitulatif de l'évolution des ratios obligatoires au moment du DOB. Nous ne l'avons pas eu cette année.

M. Pinto : Ce sont des ratios obligatoires que vous aurez au moment du budget. Mais vous verrez que ce sera très, très compliqué à analyser parce que plusieurs montants ont été transférés à la CA2RS. Ce sera très difficile. Nous le ferons, c'est obligatoire mais nous allons essayer de décortiquer, pour vous, de neutraliser les effets de transfert pour comparer des choses comparables. Mais bien sûr, nous aurons ce tableau.

Mme Féraud : Sur le fonctionnement, il n'y aura pas d'impacts de la réforme des rythmes scolaires ?

M. Pinto : Non.

Mme Féraud : Concernant les dépenses d'investissement, vous avez parlé de la reconduction des dépenses courantes incompressibles. Je ne vois pas trop ce que sont les dépenses incompressibles en matière d'investissement.

M. Pinto : Il y a du chauffage. Nous avons des marchés qui sont ouverts, auxquels nous ne pouvons échapper ; des réparations d'urgence en investissement au niveau des écoles, nous mettons toujours une enveloppe au cas où. Mais nous verrons cela dans le détail.

Mme Féraud : Je ne vous demande pas une liste exhaustive, c'était juste pour avoir un ordre d'idée de ce à quoi cela correspondait.

M. Pinto : Nous reconduisons ce dispositif puisque nous en avons toujours besoin.

Mme Féraud : Quelle est la maison que vous souhaitez vendre en centre-ville ?

M. Pinto : C'est celle que nous avons échangé.

Mme Féraud : Et les deux maisons rue Louis Pottier ?

M. Pinto : Lesquelles ?

Mme Féraud : Les deux maisons rue Louis Pottier, vers le Clos des Vignes, dont nous ne parlons plus de la vente.

M. Pinto : Nous ne les avons pas réinscrites parce que je crois que nous sommes sur une procédure.

Mme Féraud : Pour la vente du terrain de police, la vente interviendra avant le transfert du poste ?

M. Pinto : Normalement.

Mme Féraud : Cela va être juste. Il ne faut pas que le chantier prenne de retard. Concernant l'assainissement, nous avons déjà eu, en 2012 quand nous avons fait la DM, une partie assainissement sur l'école de musique (62 000 euros) : est-ce une deuxième partie ?

M. Pinto : C'est autre chose. Il s'agit du branchement.

Mme Féraud : Nous avons déjà 32 000 euros pour l'assainissement sur l'école de musique, que nous avons rajouté à la DM en assainissement. C'est la suite.

M. Pinto : C'est la suite. Nous allons le remettre en global. De toute façon, toute l'opération sera inscrite sur le budget 2013, comme cela vous aurez la lisibilité sur toute l'opération.

M. Petit : Deux questions. La première concerne l'évolution de l'actif net de la commune. Vous vous glorifiez de réduire l'endettement financier mais si, au passage, les actifs sont cédés, le patrimoine ne s'en porte pas forcément mieux. Question : quelle est l'évolution du patrimoine net de la commune, les actifs retraités de l'endettement financier ?

Ensuite, vous nous dites que vous aurez un report excédentaire, si j'ai bien compris, d'un million existant plus 1,2 million prévisible à fin 2012. Nous devrions arriver à 2,2 millions.

M. Pinto : Non, c'est un excédent d'1,2 million et 800 000 d'excédent antérieur. Cela fait deux millions.

M. Petit : Nous serions donc à deux millions. Nous avons donc largement de quoi faire face à l'éventuel 1,6 million de dépenses de voiries ?

Le Maire : D'autres questions financières ? Vous avez entendu qu'il existe d'autres investissements aussi.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2013 du budget général et du budget annexe de l'assainissement, qui a eu lieu en séance.



Débat d'orientation budgétaire

Préparation du budget 2013 ville et assainissement

Conseil Municipal du 27 février 2013



▪ Perspectives économiques 2013 en France

- PLF 2013: prévision de croissance du PIB de +0.8%
- Inflation 2013 attendue autour de 1.75% après une année 2012 à +2%, suite à une stabilisation du prix du pétrole et une baisse des produits alimentaires.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de croissance	2.3%	0.4%	-2.6%	1.4%	1.7%	0.3%	0.8%
Inflation	1.5%	2.8%	0.9%	1.8%	2.1%	2 %	1.75%



▪ **Principales mesures du PLF 2013 impactant les collectivités locales**

- L'objectif annoncé par le gouvernement en 2013 de ramener le déficit public à 3% du PIB nécessite un effort budgétaire sans précédent de 30 milliards d'euros.
- Pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, la valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sera stabilisée en valeur en 2013, puis sera diminuée de 1.5% par an en 2014 et 2015.
- L'enveloppe normée (DGF, allocations compensatrices...) des concours de l'Etat 2013 restera identique à celle de 2012, soit 50.5 milliards d'euros. Elle ne sera pas réévaluée du montant de l'inflation.



- Cet effort s'accompagne d'un renforcement de la péréquation: Les communes les plus défavorisées verront leurs dotations de péréquation augmentées
- La péréquation verticale, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin, est doublée par rapport à l'an dernier
 - *dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation*
- La péréquation horizontale, c'est-à-dire la solidarité entre collectivités est renforcée en 2013. 360 millions d'euros seront répartis en 2013 contre 150 millions d'euros en 2012
 - *fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)*
- Pérennisation du report au 15 avril de la date limite d'adoption de leur budget par les collectivités locales



▪ Les répercussions sur le budget de notre commune

▪ **Les Recettes de Fonctionnement pour le budget 2013 :**

- Stabilisation de la DGF
- Hausse remboursement rémunération de personnel (emplois d'avenir)
- Baisse des allocations compensatrices (TH , FB ..)
- Diminution des droits de mutation liée au ralentissement du marché immobilier.
- Stabilisation des produits de services enfance-scolaire



▪ Les répercussions sur le budget de notre commune

▪ **Les Dépenses de Fonctionnement pour 2013:**

- Maitrise des dépenses de fonctionnement à caractère général.
- Augmentation maîtrisée des dépenses de personnel
 - Création de 10 emplois d'avenir
 - Hausse des cotisations retraites Cnracl/ Ircantec
- Hausse subvention CCAS de 33 %
- Maintien de l'enveloppe globale de subventions aux associations
- Hausse de la contribution FPIC



▪ Investissement:

➤ Dépenses d'investissement

- ✓ Reprises d'opérations budgétées en 2012 et non entièrement réalisées
- ✓ Reconstitution des dépenses courantes et incompressibles
- ✓ Désamiantage, démolition, gros oeuvre Ecole maternelle
- ✓ Clôture nouvelle parcelle cimetière
- ✓ Amélioration isolation salle du conseil
- ✓ Rénovation de logements



▪ Investissement:

➤ Dépenses d'investissement


- ✓ Fin des travaux Ecole de Musique, de Danse et des Arts
- ✓ Mise en conformité du centre technique municipal
- ✓ Enfouissement réseaux poste de police
- ✓ Achat bâtiment CPAM
- ✓ Poursuite du programme de rénovation dans les écoles (toiture Tom Pouce) et équipements sportifs
- ✓ Incertitude sur les financements de l'interco concernant la voirie .



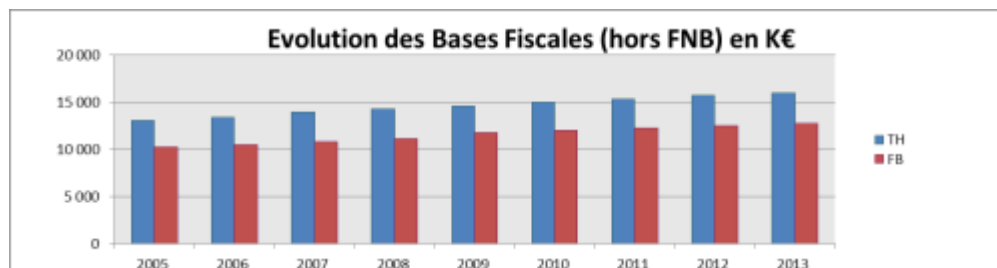
▪ Investissement


➤ Recettes d'investissement:

- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement de 2012
- ✓ Vente d'une maison en centre ville
- ✓ Vente terrain poste de police
- ✓ Notifications de subventions sur projets en cours
- ✓ Cédor 2

 DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT									
EVOLUTION DES BASES FISCALES									
									estimé
Bases fiscales (K€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TH	13 078	13 428	13 986	14 254	14 643	15 022	15 364	15 715	15 998
%	3.4%	2.7%	4.2%	1.9%	2.7%	2.6%	2.3%	2.3%	1.8%
FB	10 263	10 516	10 843	11 147	11 786	12 022	12 287	12 528	12 754
%	4.3%	2.5%	3.1%	2.8%	5.7%	2.0%	2.2%	2.0%	1.8%
FNB	29	29	19	21	21	22	32	34	35
%	9.7%	-0.6%	-32.4%	8.2%	2.1%	2.7%	44.5%	6.9%	1.8%


Hypothèses 2013: hausse des bases de 1.8%



 DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT									
EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION									
Evolution des taux	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	13.20%	13.45%	13.65%	13.65%	15.02%	15.02%	21.23%	15.02%	15.02%
%	2.00%	1.90%	1.50%	0.00%	10.00%	0.00%			
Foncier bâti	12.67%	12.91%	13.10%	13.10%	15.72%	15.72%	15.72%	15.72%	15.72%
%	2.00%	1.90%	1.50%	0.00%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Foncier non bâti	72.91%	74.30%	75.41%	75.41%	82.95%	82.95%	86.97%	86.97%	86.97%
%	2.00%	1.90%	1.50%	0.00%	10.00%	0.00%	4.85%	0.00%	0.00%

Hypothèses 2013 :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition

 DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT										
COMPARAISON DES TAUX D'IMPOSITION										
Comparatif										
	Vernouillet	Moyenne nationale intégrant la fiscalité communale-intercom munale	15547	11834	14656	12374	9420	Part départementale + frais de gestion	8820	Part départementale + frais de gestion
			Verneuil	Triel	Carrières s/Poissy	Andrézy	Chanteloup	CA2RS	Meulan	Vexin Seine
	2012	2011	2012	2012	2012	2012	2012	2012	2012	2012
Taxe d'habitation	15.02%	23.76%	18.98%	16.81%	16.74%	14.80%	16.28%	6.25%	15.95%	6.11%
Foncier bâti	15.72%	19.89%	19.44%	18.73%	23.75%	19.15%	17.10%		18.38%	

Taxe d'habitation


Pas de hausse des taux en 2013.


Le taux vernolitein intégrant la fiscalité intercommunale est inférieur de 11% aux taux moyens nationaux et est inférieure entre 10 et 20% par rapport aux des taux des communes avoisinantes.

Foncier bâti

Pas de hausse des taux en 2013.

Le taux vernolitein est inférieur de 27% aux taux moyens nationaux et également aux taux des communes avoisinantes.

 DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT							
EVOLUTION DES MONTANTS D'IMPOSITION DIRECTES							
Evolution en valeurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	1 909 089	1 945 671	2 199 437	2 256 304	3 261 777	2 360 393	2 402 880
%	5.70%	1.92%	13.04%	2.59%			
Foncier bâti	1 420 433	1 460 257	1 852 721	1 889 858	1 931 516	1 969 402	2 004 851
%	4.63%	2.80%	26.88%	2.00%			
Foncier non bâti	14 630	15 836	17 777	18 249	27 656	29 570	30 102
%	-31.42%	8.25%	12.26%	2.66%			
Rôles complémentaires+ plaf valeur ajou	75 530	19 145	7 455	38 493	26 488	28 834	0
TOTAL TAXES DIRECTES LOCALES	3 419 682	3 440 909	4 077 390	4 202 905	5 247 438	4 388 198	4 437 833
%	2.11%	0.62%	18.50%	3.08%	24.85%	-16.37%	1.13%
Taxe prof/compensation	1 037 687	1 089 813	1 090 685	1 093 039	0	0	0
%	-1.83%	5.02%	0.08%	0.22%	-100.00%		
CFE					449 046		
CVAE					213 598		
IFER					7 560		
Taxe additionnelle FNB					5 422		
TASCOM					89 173		
Reversement FPIC						14 071	35 000
Reversement FNGIR					280 629	286 819	290 000
TOTAL PRODUITS DES IMPOSITIONS	4 457 369	4 530 722	5 168 075	5 295 944	5 731 608	4 087 308	4 112 833
Part FDTPT communes concernées	261 877	232 872	249 825	265 661			
TOTAL MONTANT AVANT REFORME	4 719 246	4 763 594	5 417 900	5 561 605			

 DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Estimé BP 2013
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	2 417 176	2 451 351	2 479 892	2 506 776	2 495 165	2 498 360	2 471 996	1 671 922	1 672 000
FSRIF (Fonds de Solidarité Région Ile de France)	270 520	135 260	284 782	266 011	133 006	274 324	317 272	237 954	250 000
DSR (Dotation Solidarité Rurale)	72 513	78 980	86 295	92 939	98 030	96 690	105 815	101 298	105 000
DSRU (Dotation Solidarité Urbaine)	16 903	0	0	0	0	0	0	0	0
DNP (Dotation Nationale de Péréquation)							109 990	98 991	82 492
Total des Dotations ETAT	2 777 112	2 665 591	2 850 969	2 865 726	2 726 201	2 869 374	2 895 083	2 110 165	2 109 492

Hypothèses 2013:

- DGF : gel de la dotation en valeur vs 2012
- FSRIF: stabilité
- DSR: hypothèse hausse dotation de péréquation
- DNP: garantie de sortie de 75% de la dotation perçue en 2011



DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT

Calendrier de versement
modifié: 2011+2012

EVOLUTION DU FDTP ET DROITS DE MUTATION

FDPTP	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Communes concernées	217 899.09	238 409.00	261 877.00	232 872.14	249 825.08	265 661.07	242 165.12	0.00	0.00
Communes défavorisées	229 738.81	477 586.51	418 300.05	278 260.00	259 728.43	308 022.00	379 118.72	698 166.00	300 000.00
TOTAL	447 637.90	715 995.51	680 177.05	511 132.14	509 553.51	573 683.07	621 283.84	698 166.00	300 000.00

estimé

Hypothèses 2013:

-FDTP au titre des communes défavorisées uniquement: montant estimé équivalent à 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	385 283	433 615	360 829	409 535	358 534	526 004	469 697	421 377	320 000

Hypothèses 2013:

-Baisse des droits de mutation estimée à 24%



DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT

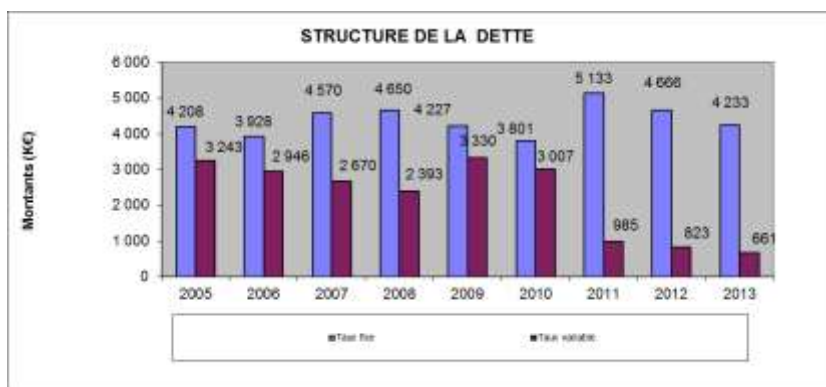
ANALYSE DE LA DETTE

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Taux fixe	4 208	3 928	4 570	4 650	4 227	3 801	5 133	4 666	4 233
Taux variable	3 243	2 946	2 670	2 393	3 330	3 007	985	823	661
Encours de dette commune	7 451	6 874	7 240	7 043	7 557	6 808	6 118	5 489	4 894

estimé

Hypothèse 2013:

Pas de recours à l'emprunt



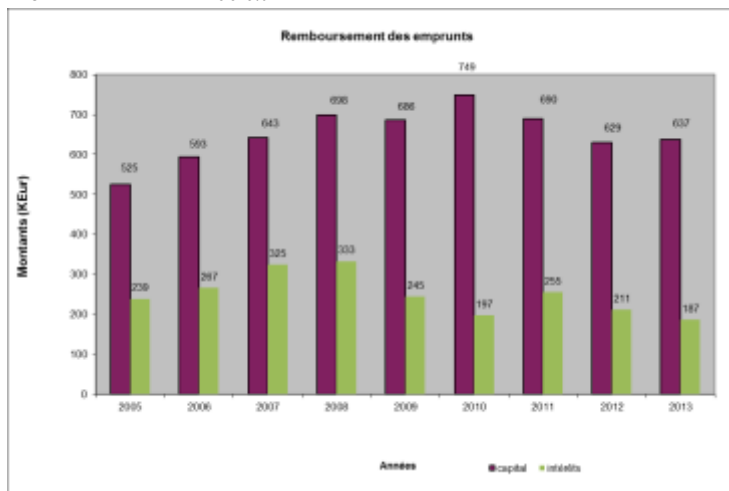
	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
TX fixes	56%	57%	63%	66%	56%	56%	84%	85%	86%
TX variables	44%	43%	37%	34%	44%	44%	16%	15%	14%



DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT

Pour information, les derniers taux connus au 17/01/2013 sont les suivants:

variables :		Fixes:
TAM	0.230%	Taux fixe moyen: 4.09%
EURIBOR 3mois	0.210%	
EURIBOR 12mois	0.590%	
TAG 3 mois	0.080%	
EONIA	0.070%	





▪ Assainissement

➤ Fonctionnement

- ✓ Recettes: redevance assainissement inchangée
- ✓ Dépenses: amortissements, couverts par les recettes

➤ Investissement

- ✓ Dépenses
 - Réhabilitation réseaux quartier du Parc
 - Mise en conformité Impasse Germain Pottier
 - Mise en conformité Les Buissons
 - Extension réseau rue du Fond Noël Gilles
 - Création réseau Ecole de Musique, de Danse et des Arts
- ✓ Recettes: autofinancement



DOB PREALABLE AUX BUDGETS 2013 VILLE & ASSAINISSEMENT

ANALYSE DE LA DETTE ASSAINISSEMENT

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Taux fixe	692	617	695	608	529	451	409	441	397
Taux variable	420	373	327	1 157	1 261	1 156	1 051	945	839
Encours de dette commune	1 112	990	1 022	1 765	1 790	1 607	1 460	1 386	1 236

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
TX fixes	62%	62%	68%	34%	30%	28%	28%	32%	32%
TX variables	38%	38%	32%	66%	70%	72%	72%	68%	68%

Hypothèse 2013: pas de recours à l'emprunt



Délibération : 2013-006

Rapporteur : Jean-Michel PINTO

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES SUITE A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le décret 2012-1420 du 18/12/2012 crée un nouveau cadre d'emplois d'infirmiers territoriaux en soins généraux de catégorie A, mettant fin au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux de catégorie B.

Le recrutement sur la base juridique du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux n'étant plus légal, il est nécessaire de recréer un poste conformément au décret susvisé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de l'organigramme de la mairie, il est décidé de pérenniser un poste au guichet unique.

Par délibération n° 2010-117 du 16 décembre 2010, le conseil municipal a créé un poste de maquettiste/graphiste. L'évolution des missions du service communication depuis 2010 a nécessité la révision du profil de poste. Un poste d'un profil différent a été ouvert au conseil municipal du 31 janvier 2013.

L'ensemble de ces évolutions nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs par la création des postes suivants au tableau des effectifs, à temps complet :

- 1 poste du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

et par la suppression de:

- 1 poste d'infirmier de classe normale
- 1 poste de maquettiste/graphiste.

Mme Féraud : J'aurais aimé un peu plus de précision sur la phrase : « dans le cadre de l'évolution de l'organigramme de la mairie, il est décidé de pérenniser un poste au guichet unique »
C'est cette évolution qui justifie la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Par ailleurs, la mise en place du portail familles ne devrait-elle pas, justement, nous permettre d'économiser des postes sur le guichet unique ?

M. Pinto : Nous ne l'avons pas encore mis en place. Au niveau de l'organigramme de la mairie – pérenniser un poste au guichet unique – il s'agit d'un poste administratif occupé déjà par une personne contractuelle et que nous pérennisons, tout simplement. Il faut savoir qu'elle remplace une personne en arrêt de maladie.

Mme Féraud : Sur le portail familles ?

Le Maire : Vous voulez dire le guichet unique ?

Mme Féraud : Le portail familles devrait permettre d'économiser des postes sur le guichet unique. Donc, nous n'aurions pas dû avoir besoin de remplacer la personne partie en maladie.

Mme Deutsch : Le portail familles n'est pas encore totalement opérationnel. Les gens le savent d'ailleurs : quand ils font une opération sur le portail famille, c'est encore du personnel mairie qui répond. Il n'y a pas une automatisation complète.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 1984-53 du 26/01/1984,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 22 février 2013

DECIDE

DE CREER les postes suivants au tableau des effectifs, à temps complet :

- 1 poste du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux,
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

DE SUPPRIMER

- 1 poste d'infirmier de classe normale,
- 1 poste de maquettiste/graphiste.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme FERAUD, MM. MULLER, NOEL et PETIT).



Délibération 2013-015

Rapporteur : Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTE SUITE A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de l'évolution de l'organigramme de la mairie et des mouvements de personnel, il est nécessaire de créer un poste afin de pourvoir le poste de directrice du CCAS.

L'ensemble de ces évolutions nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs par la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet :

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 1984-53 du 26/01/1984,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 22 février 2013

DECIDE

DE CREER un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au tableau des effectifs, à temps complet.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par à l'UNANIMITE.



Délibération 2013-016

Rapporteur : Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DE LA RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, permet de sécuriser la situation professionnelle des agents contractuels en leur garantissant l'accès, sous certaines conditions, à l'emploi titulaire.

Le dispositif de titularisation est un mode dérogatoire d'accès à l'emploi titulaire. Cet accès n'est pas de droit, il est fondé sur les acquis de l'expérience professionnelle, en lien avec l'emploi auquel la titularisation donne accès.

Les candidats éligibles doivent justifier, à la date du 31/03/2011, d'une ancienneté d'au-moins 4 ans.

Les conditions ont été appréciées pour chacun des agents non titulaires de la collectivité. Conformément au décret d'application du 22 novembre 2012, la collectivité a présenté au Comité Technique Paritaire du 22 février 2013 le rapport sur la situation des agents et le programme d'accès à la titularisation, ci-joints, qui ont reçus un avis favorable.

Le programme d'accès à la titularisation permet de titulariser 2 agents de catégorie A et 4 agents de catégorie C. Bien que la mise en œuvre du dispositif soit possible jusqu'au 12/03/2016, la collectivité a décidé de réaliser toutes les titularisations en 2013.

Il est proposé de créer 2 postes d'attaché, catégorie A. Les postes de catégorie C ne nécessitent pas de création au tableau des effectifs, étant déjà existants.

Les postes libérés seront supprimés à un prochain conseil municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2012-347 du 12/03/2012,
Vu le protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels des trois versants de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 22 février 2013,

DECIDE

DE CREER 2 postes d'attaché au tableau des effectifs, à temps complet.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme FERAUD, MM. MULLER, NOEL et PETIT).



Délibération 2013-007

Rapporteur : Jean-Michel PINTO

REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DES FONCTIONS SPECIFIQUES DES ANIMATEURS

Afin de prendre en compte les spécificités et spécialités des animateurs nécessaires à l'encadrement des activités et d'harmoniser les montants des rémunérations complémentaires liées aux différentes fonctions de l'ensemble du personnel d'animation intervenant dans les structures de la mairie, il convient de déterminer le niveau de rémunération de chacune des fonctions.

Nous vous proposons la grille de rémunération suivante :

Fonctions	Indemnités taux horaire
Encadrement de séjours, classes de découvertes, nuits au centre de loisirs	Forfait de 12 h par journée complète avec nuitée
Surveillance de baignade (diplôme exigé)	0,50 €
Assistance sanitaire « séjours »	0,50 €
Etudes surveillées	20,68 €

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER la rémunération des fonctions complémentaires des animateurs comme suit :

Fonctions	Indemnités taux horaire
Encadrement de séjours, classes de découvertes, nuits au centre de loisirs	Majoration de 2h par journée complète avec nuitée
Surveillance de baignade	0,50 €
Assistant sanitaire « séjours »	0,50 €
Etudes surveillées	20,68 €

D'ACTUALISER les taux horaires bruts à chaque augmentation officielle du SMIC.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE.



Délibération 2013-008

Rapporteur : Jean-Michel PINTO

REMUNERATION DES MEDECINS DANS LE CADRE DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre du suivi médical des enfants accueillis au sein des structures du pôle enfance et de la mise en place des projets d'accueil individualisé, la collectivité tenu de faire appel à des consultations de médecins spécialisés, pour lesquels il est nécessaire d'établir un taux de rémunération.

Nous vous proposons de fixer la rémunération horaire brute des médecins à 35 €.

DEBAT

M. Petit : Quel est le mode de fonctionnement ? Il semblerait que les médecins soient des vacataires. Est-ce que ce sont des vacataires libéraux ? Est-ce que ce sont des médecins attachés à la fonction publique ?

M. Pinto : Ce sont des libéraux.

M. Petit : Sont-ils appelés à intervalles réguliers ? Quelle est la règle de fonctionnement ?

M. Pinto : Nous les appelons en cas de besoin. Je pense que c'est un médecin de Poissy qui vient.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER la rémunération des médecins au taux horaire brut de 35 €.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE.



Délibération 2013-017**Rapporteur : M. Jean-François ROVILLE****ECHEANCIER DE VERSEMENT DE LA SUBVENTIONS 2013 A L'ADAPAVE**

Le montant global des subventions ainsi que leur répartition seront proposés au vote du conseil municipal lors de la séance relative au budget primitif 2013. Néanmoins, il convient de délibérer pour permettre d'établir un échéancier de versement de la subvention à l'ADAPAVE.

Cette procédure est destinée à faciliter le fonctionnement des établissements publics et associations, notamment ceux ayant des frais de fonctionnement liés à l'emploi de personnel permanent. La subvention sera versée en 2013 et les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2013. Le versement de la subvention à l'ADAPAVE interviendra selon l'échéancier ci-dessous :

Association	1^{er} versement mars 2013	
ADAPAVE	10 000,00 €	Le solde de la subvention sera versé en fonction des crédits alloués au budget primitif 2013

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Vu la nécessité pour certains établissements publics et associations de pouvoir disposer d'un premier versement de subvention afin de faire face à leurs charges de personnel,
- Considérant que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2013, chapitre 65,

DECIDE de l'échéancier ci-dessus pour un premier versement de subvention à l'ADAPAVE.

Cette délibération est adoptée par à l'UNANIMITE.

**Délibération 2013-009****Rapporteur : Mme Brigitte LOUBRY****ECHEANCIER DE VERSEMENT DE LA SUBVENTIONS 2013 AU CCAS**

Le montant global des subventions ainsi que leur répartition seront proposés au vote du conseil municipal lors de la séance relative au budget primitif 2013. Néanmoins, il convient de délibérer pour permettre d'établir un échéancier de versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Vernouillet.

Cette procédure est destinée à faciliter le fonctionnement des établissements publics, notamment ceux ayant des frais de fonctionnement liés à l'emploi de personnel permanent. La subvention sera versée en 2013 et les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2013. Le versement de la subvention au CCAS de Vernouillet interviendra selon l'échéancier ci-dessous :

Etablissement public	1^{er} versement mars 2013	
C.C.A.S	25 000,00 €	Le solde de la subvention sera versé en fonction des crédits alloués au budget primitif 2013

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Vu la nécessité pour certains établissements publics de pouvoir disposer d'un premier versement de subvention afin de faire face à leurs charges de personnel,
- Considérant que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2013, chapitre 657362,

DECIDE de l'échéancier ci-dessus pour un premier versement de subvention au C.C.A.S de Vernouillet.

Cette délibération est adoptée par à l'UNANIMITE.



Délibération 2013-011

Rapporteur : Mme le Maire

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA REALISATION DU SPECTACLE « D'OMBRES ET DE LUMIERES »

La Ville organise à nouveau un grand spectacle de reconstitution historique les 20 et 21 septembre 2013.

A cette occasion la commune sollicite une aide financière exceptionnelle auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre de l'aide à la création artistique.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention d'un montant de 15 000 € pour la réalisation du spectacle « D'Ombres et de Lumières ».

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Cette délibération est adoptée par 21 voix POUR ET 4 CONTRE (Mme FERAUD, MM. MULLER, NOEL et PETIT).



Délibération 2013-012

Rapporteur : Mme le Maire

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 RIVES DE SEINE POUR LA REALISATION DU SPECTACLE « D'OMBRES ET DE LUMIERES »

La Ville organise à nouveau un grand spectacle de reconstitution historique les 20 et 21 septembre 2013.

A cette occasion la commune sollicite une subvention auprès de la communauté d'agglomération des 2 rives de Seine dans le cadre de l'aide à la création artistique et au développement culturel local.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de la communauté d'agglomération des 2 rives de Seine une subvention d'un montant de 10 000 € pour la réalisation du spectacle « D'Ombres et de Lumières ».

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Cette délibération est adoptée par 21 voix POUR et 4 CONTRE (Mme FERAUD, MM. MULLER, NOEL et PETIT).



Délibération 2013-013

Rapporteur : Mme le Maire

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA REALISATION DU SPECTACLE « D'OMBRES ET DE LUMIERES »

La Ville organise à nouveau un grand spectacle de reconstitution historique les 20 et 21 septembre 2013.

A cette occasion la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre de l'aide à la création artistique.

DEBAT

[Mme Féraud](#) : J'attends toujours le bilan financier de l'édition 2012 du spectacle.

[Le Maire](#) : Monsieur Cinalli n'étant pas là, je ne peux pas vous répondre. Mais, de toute façon le bilan ne saurait tarder, effectivement.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 15 000 € pour la réalisation du spectacle « D'Ombres et de Lumières ».

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Cette délibération est adoptée par 21 voix POUR ET 4 CONTRE (Mme FERAUD, MM. MULLER, NOEL et PETIT).



Délibération 2013-014

Rapporteur : M. Dominique VALERY

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU COUT DE LA CARTE IMAGINE'R

Pour la rentrée scolaire 2012/2013, deux titres annuels de transport sont à la disposition des élèves Vernolitaïns pour se rendre dans leur établissement scolaire :

- La carte « Imagine'R » qui permet plusieurs allers retours dans la journée : 164 €/an ;
- La carte « Optile » qui permet d'effectuer un aller retour par jour : 103,90 €/an.

Comme les années précédentes, il est proposé au conseil municipal de proroger la participation de la commune au financement de la carte Imagine'R au profit des élèves Vernolitaïns scolarisés au collège Emile Zola.

Cette disposition a profité à 119 collégiens pendant l'année scolaire 2012-2013 pour un budget de 7 151,90 €, soit 60,10 € par élève.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013, au compte 6247,
Vu les montants des titres de transports annoncés par le GIE COMUTITRES,

DECIDE :

D'AUTORISER Mme le Maire à signer les contrats de vente avec le GIE COMUTITRES, pour la rentrée scolaire 2013/2014, prévoyant une participation communale au coût de la carte Imagine'R' pour les élèves Vernolitaïns scolarisés au collège Emile Zola,

DE FIXER le montant de cette participation, pour la rentrée scolaire 2013/2014, à la différence entre le coût de la carte Imagine'R' et celui de la carte Optile.

D'INSCRIRE au budget primitif des exercices suivants (2013 et 2014) les crédits nécessaires pour le paiement de cette dépense.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE.